

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : URBANISME**

**SEANCE DU : 25 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° : 8**

**RAPPORTEUR : M. DUSSAULX**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de Ludres a la possibilité de verser une subvention afin de soutenir les travaux de ravalements de façades qui respectent certains critères édictés dans les délibérations n°5 du 9 décembre 2013, n°10 du 17 février 2014 et n°5 du 15 mars 2021.

Ainsi, un montant au mètre carré est fixé en fonction du type de méthode et des matériaux de revêtement employés.

Une demande de subvention a été adressée à la mairie par Monsieur Emmanuel AUBERT pour la réfection des façades de son habitation, sise au 427 allée des Terrasses. Celle-ci est située dans le secteur éligible au versement de l'aide financière.

Les travaux ont fait l'objet du dépôt d'une déclaration préalable en mairie, enregistrée sous les références DP 054 328 23 0 0003, accordée le 20 février 2023. Monsieur Emmanuel AUBERT a préservé, en cohérence avec les caractéristiques architecturales du quartier, un décroché entre le soubassement et la façade.

La demande de subvention comprend la facture acquittée par l'entreprise ENDUIEST ainsi que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux reçue le 30 juin 2023. Le bien n'a pas fait l'objet d'une telle subvention lors des 15 dernières années.

Trois façades de l'habitation concernée sont visibles depuis la rue (parties haute et basse de l'allée des terrasses) et totalisent **151 m<sup>2</sup>** :

- Façade avant Nord : 51m<sup>2</sup>,
- Façade gauche Est : 49 m<sup>2</sup>,
- Façade arrière Sud : 51 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette opération, la nature des travaux présentés lui permet de bénéficier d'une aide basée sur un montant de 8 € /m<sup>2</sup> (méthode industrielle), soit un total de 1208 €, plafonné à **1000€**.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 14 septembre 2023 sur cette proposition.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- de verser une subvention de **1000 €** à Monsieur Emmanuel AUBERT pour les travaux de ravalement du bâtiment lui appartenant au 427 allée des terrasses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

#### **Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

#### **Avaient donné pouvoir :**

Mme ROCHON Marie  
M. FRANCOIS Axel  
M. GOIRAND Didier  
M. BURTE René

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique  
M. BOILEAU Pierre  
M. LOMBARD William  
Mme LOMBARD Claude

#### **Etaient Absents :**

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

#### **NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU